



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 94092

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le projet de réforme de l'aide à domicile. En effet, il semble que la Convention d'objectif et de gestion entre la Caisse nationale d'action familiale et l'État soit revue à la baisse dans ce cadre, il est prévu que la participation des familles, et notamment celle ayant plusieurs enfants (jumeaux ou plus), bénéficiant des services d'une travailleuse à domicile, augmente ; pourtant ces familles subissent la simultanéité des charges ; les naissances multiples représentent 1,5 % des naissances, elles ne sont pas un choix, elles doivent cependant être assumées par les familles. Actuellement, l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide à domicile ne permet déjà pas une application satisfaisante de la réforme de 2004 ; une diminution de cette enveloppe pourrait mettre en péril de nombreuses associations de ce secteur. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les engagements que l'État compte prendre pour soutenir les familles et plus particulièrement les familles multiples.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94092

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4884